



SÉNAT  
SENATE  
CANADA

# Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2025-2026

Rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable Claude Carignan, c.p., *président*

L'honorable Éric Forest, *vice-président*

FÉVRIER 2026



Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter par :  
Courriel : [NFFN@sen.parl.gc.ca](mailto:NFFN@sen.parl.gc.ca)  
La poste : Comité sénatorial permanent des finances nationales  
Sénat du Canada, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0A4  
Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : [sencanada.ca](http://sencanada.ca)  
Le Sénat est présent sur X : @SenateCA  
Suivez le comité à l'aide du mot-clic #NFFN

*This report is also available in English.*

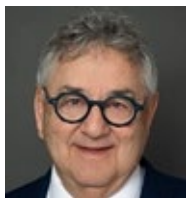
# Table des matières

|                                                                                                                                                       |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Membres du comité .....                                                                                                                               | 4  |
| Ordre de renvoi.....                                                                                                                                  | 6  |
| Introduction .....                                                                                                                                    | 7  |
| Observations .....                                                                                                                                    | 8  |
| Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.....                                                                                                       | 8  |
| Régimes et programmes d'assurance de la fonction publique.....                                                                                        | 8  |
| Données sur l'effectif de la fonction publique .....                                                                                                  | 9  |
| Demande d'accès à l'information par le directeur parlementaire du budget par<br>intérim concernant les réductions prévues dans le Budget de 2025..... | 10 |
| Agence du revenu du Canada.....                                                                                                                       | 11 |
| Santé Canada .....                                                                                                                                    | 14 |
| Ministère de la Défense nationale .....                                                                                                               | 16 |
| Services aux Autochtones Canada.....                                                                                                                  | 18 |
| Annexe A – Témoins.....                                                                                                                               | 21 |
| Annexe B – Mémoires .....                                                                                                                             | 23 |

## Membres du comité



L'honorable  
Claude Carignan c.p.  
*Président*



L'honorable  
Éric Forest  
*Vice-président*

## Les honorables sénatrices et sénateurs



Andrew Cardozo



Rodger Cuzner



Pierre J.  
Dalphond



Rosa Galvez



Clément Gignac



Martine Hébert



Joan Kingston



Jane MacAdam



Elizabeth  
Marshall



Krista Ross

**Membres d'office du comité :**

L'honorable Pierre Moreau (ou Patti LaBoucane-Benson)

L'honorable Leo Housakos (ou Yonah Martin)

L'honorable Lucie Moncion (ou Joan Kingston)

L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler (ou Robert Black)

L'honorable Brian Francis (ou Judy A. White)

**Autres sénatrices et sénateurs ayant participé à l'étude :**

L'honorable Sandra Pupatello

**Recherche et Éducation, Bibliothèque du Parlement :**

Sylvain Fleury, analyste (jusqu'au 12 janvier 2026)

Michaël Lambert-Racine, analyste

André Léonard (depuis le 13 janvier 2026)

**Direction des comités du Sénat :**

Sara Gajic, greffière

Florence Blanchet, adjointe administrative

**Direction des communications, de la télédiffusion et des publications :**

Monica Granados, agente des communications

# Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 20 novembre 2025 :

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petten,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026;

Que, aux fins de cette étude, le comité soit autorisé à se réunir même si le Sénat siège à ce moment-là ou est ajourné, l'application des articles 12-18(1) et 12-18(2) du Règlement étant suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*La greffière du Sénat,*

Shaila Anwar

# Introduction

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le comité) joue un rôle important, au nom du Parlement, des Canadiennes et Canadiens, dans l'examen des plans de dépenses du gouvernement fédéral exposés dans les budgets principaux et supplémentaires des dépenses. Le comité étudie et présente des rapports sur les dépenses gouvernementales proposées afin de déterminer si elles sont raisonnables, si elles tiennent compte de l'optimisation des ressources, si elles seront efficaces dans l'atteinte des objectifs du gouvernement et si elles permettent aux parlementaires de faire un suivi des sommes dépensées.

Comme le budget principal des dépenses ne fait pas état de toutes les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'exercice, le gouvernement présente aussi au Parlement pour approbation des budgets supplémentaires des dépenses, normalement au printemps, à l'automne et à l'hiver. Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2025-2026* a été déposé au Sénat le 18 novembre 2025 et renvoyé au comité le 20 novembre 2025.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2025-2026* comprend au total 10,7 milliards de dollars en dépenses budgétaires supplémentaires concernant 76 organismes – sur les 130 ayant présenté leurs besoins financiers dans le budget de 2025-2026 –, incluant une diminution de 112,9 millions de dollars en dépenses législatives prévues, ainsi qu'une augmentation de 2,5 milliards de dollars en dépenses législatives non budgétaires comme l'illustre le tableau 1.

Tableau 1 – Autorisations à ce jour et Budget supplémentaire des dépenses de 2025–2026

|                                    | Autorisations à ce jour (\$) | Budget supplémentaire des dépenses (B) (\$) | Variation (%) |
|------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------|---------------|
| <b>Dépenses budgétaires</b>        |                              |                                             |               |
| Crédits votés                      | 231 478 267 425              | 10 848 320 355                              | 4,7           |
| Postes législatifs                 | 264 460 561 206              | -112 855 506                                | 0             |
| Total des dépenses budgétaires     | 495 938 828 631              | 10 735 464 849                              | 2,2           |
| <b>Dépenses non budgétaires</b>    |                              |                                             |               |
| Crédits votés                      | 104 703 000                  | 1                                           | 0             |
| Postes législatifs                 | 1 068 919 658                | 2 500 000 000                               | 233,9         |
| Total des dépenses non budgétaires | 1 173 622 658                | 2 500 000 001                               | 213,0         |

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de données obtenues auprès du gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B), 2025-2026*.

Afin d'étudier le *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2025-2026*, le comité a tenu deux réunions et examiné les budgets de cinq ministères ou organismes; il a aussi entendu Jason Jacques, directeur parlementaire du budget (DPB) par intérim.

Pour obtenir d'autres informations sur les audiences, veuillez consulter la transcription des délibérations sur le site Web du comité :

<https://sencanada.ca/fr/comites/nffn/45-1>.

## Observations

Pendant son étude du *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2025-2026*, le comité a interrogé des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, de l'Agence du revenu du Canada, de Santé Canada, du ministère de la Défense nationale et de Services aux Autochtones Canada. La présente section résume les principaux points tirés des témoignages de ces représentants, ainsi que les observations du comité sur plusieurs questions abordées dans son étude.

### Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada demande des crédits votés supplémentaires de 926,8 millions de dollars (excluant les transferts), dont 595,9 millions de dollars pour les régimes et programmes d'assurance de la fonction publique et 315,0 millions de dollars destinés à indemniser les ministères et organismes pour les rajustements salariaux.

### Régimes et programmes d'assurance de la fonction publique

Le comité s'est interrogé au sujet des près de 600 millions de dollars en autorisations demandés pour les régimes et programmes d'assurance de la fonction publique. Les sénateurs ont fait remarquer que l'augmentation des coûts des prestations pour soins de santé, soins dentaires et connexes financées par les employeurs préoccupe autant le secteur public que le secteur privé, et ils ont demandé si le gouvernement avait fait une analyse de l'évolution de ces coûts et des comparaisons avec les coûts dans d'autres administrations.

Le DPB par intérim a expliqué au comité que son Bureau n'avait pas fait d'examen détaillé des tendances à long terme des coûts de ces régimes. Il a fait observer toutefois que le Conseil du Trésor a pour pratique habituelle de produire une estimation initiale, en début d'exercice, en fonction de la taille de la fonction publique fédérale, suivie d'une réévaluation à l'automne qui tient compte des

mouvements d'effectifs, des nouvelles embauches et d'autres changements. Ce rajustement annuel donne souvent lieu à une demande de fonds additionnels dans le Budget supplémentaire des dépenses (B).

Les représentants du SCT ont confirmé qu'il existe un travail d'analyse et se sont engagés à fournir au comité des données comparatives et historiques. Ils ont souligné le fait que les changements dans les coûts des régimes d'assurance doivent être évalués dans le contexte plus large de la rémunération fédérale, notamment du nombre d'employés, des pressions inflationnistes et de la structure des programmes d'avantages sociaux. Ils ont fait remarquer également que la conception des programmes et les dispositions relatives aux avantages sociaux changent avec le temps, ce qui a une incidence sur la tendance des coûts et la nécessité de faire des mises à jour périodiques.

Dans sa [réponse de suivi](#) au comité, le SCT a indiqué que le coût annuel des régimes d'assurance de la fonction publique est passé de 2,7 milliards de dollars en 2020–2021 à 3,9 milliards de dollars en 2024–2025, une hausse de 44 %. Selon le SCT, cette augmentation est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment l'augmentation du nombre de membres du régime au cours de cette période et la hausse des coûts des soins de santé et des services dentaires depuis la pandémie.

## Données sur l'effectif de la fonction publique

Le comité a cherché à obtenir des clarifications au sujet des différences dans les chiffres publiés par le SCT sur son site Web concernant la taille et la composition de la fonction publique fédérale. Un des tableaux du SCT consacré aux statistiques sur les ressources humaines indiquait 266 433 employés au 31 mars 2024<sup>1</sup>, alors que les représentants du SCT ont dit au comité qu'il y avait 357 965 fonctionnaires en 2025<sup>2</sup>.

Le Budget de 2025 fait quant à lui état d'un sommet de « près de 368 000 » employés, en 2023–2024, avec une réduction projetée à 330 000 environ d'ici 2028–2029. Les représentants du SCT ont expliqué que les différences dans les chiffres peuvent être attribuables aux variations dans les définitions et ce que couvre la fonction publique, comme l'inclusion ou l'exclusion des sociétés d'État et des organismes distincts.

Le comité a demandé d'autres précisions au sujet de la composition de la fonction publique par groupe professionnel et niveau de classification, y compris sur la répartition des postes dans le groupe de la direction. Les sénateurs ont insisté sur l'importance d'obtenir des informations à jour et précises dans le contexte des

---

<sup>1</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Représentation des groupes désignés à la fonction publique du Canada par exercice avec estimations de la disponibilité au sein de la population active](#).

<sup>2</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Effectif de la fonction publique fédérale](#).

réductions du nombre d'employés dans la fonction publique prévues par le gouvernement. Ces informations sont essentielles pour comprendre quels postes seraient touchés et comment se répartiront les réductions de postes entre les catégories d'emplois, et pour assurer une reddition de comptes efficace de la part du gouvernement à l'égard de ses décisions quant à savoir où et comment se feront les réductions d'effectifs. Les représentants du SCT ont fourni au comité une ventilation par catégorie professionnelle et niveau de rémunération pour la période de 2021 à 2025 dans une [réponse de suivi](#).

Par ailleurs, le comité a exprimé des préoccupations au sujet du lien entre le nombre d'employés et d'équivalents temps plein (ETP). Le DPB par intérim a indiqué que, d'après les plans ministériels pour 2025-2026, le nombre d'ETP devrait avoir atteint environ 445 000 en 2024-2025<sup>3</sup>. Les représentants du SCT ont expliqué que la mesure des ETP reflète la quantité de travail effectué – plutôt que le nombre de personnes – et inclut non seulement les employés à temps plein à durée indéterminée, mais aussi le personnel à temps partiel, les travailleurs temporaires et occasionnels, les employés saisonniers et les personnes qui ne travaillent qu'une partie de l'année.

Ils se sont engagés à fournir des éclaircissements supplémentaires sur la façon dont ces catégories sont comptabilisées. Les sénateurs ont toutefois fait remarquer que le nombre de personnes devrait dépasser normalement le nombre d'ETP, puisque plusieurs employés à temps partiel peuvent correspondre à un seul ETP, d'où la nécessité d'avoir des rapports plus clairs.

Le comité s'attend à recevoir des données complètes sur l'effectif de la fonction publique, notamment les tendances historiques et des informations détaillées sur la classification des postes, afin de l'aider dans son évaluation de l'approche adoptée par le gouvernement pour gérer – et éventuellement réduire – la taille de la fonction publique fédérale.

### **Demande d'accès à l'information par le directeur parlementaire du budget par intérim concernant les réductions prévues dans le Budget de 2025**

Le comité a interrogé le DPB par intérim au sujet de sa lettre du 18 novembre 2025 adressée à la Présidente du Sénat, dans laquelle il l'informe que son Bureau a été dans l'incapacité d'obtenir l'information nécessaire pour évaluer le plan du gouvernement visant à réduire les dépenses de 60 milliards de dollars sur cinq ans. Le DPB par intérim a déclaré que c'était la première fois que son Bureau envoyait ce

---

<sup>3</sup> Bureau du directeur parlementaire du budget, [Équivalents temps plein dans la fonction publique fédérale – Plans ministériels de 2025-2026](#), publié le 15 juillet 2025.

genre d'avis, et que ni son Bureau ni celui de la Présidente ne savaient exactement quelles seraient les prochaines étapes procédurales.

Le DPB par intérim a expliqué qu'il avait cherché à obtenir des informations de base que l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international considèrent comme nécessaires pour déterminer si les objectifs d'économies du gouvernement sont réalisables. Cela comprend des détails au niveau des programmes concernant les réductions prévues, le nombre de postes à temps plein touchés dans chaque programme et les répercussions attendues sur les niveaux de service. Le DPB par intérim a fait observer que ces informations ne figurent pas dans le Budget de 2025, à l'exception de quelques descriptions narratives de haut niveau dans certains cas, comme pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Lorsqu'on leur a demandé si les ministères avaient fourni ces informations au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les représentants du gouvernement ont répondu que les ministères n'avaient pas pu le faire plus tôt à l'automne étant donné qu'ils ignoraient encore lesquelles de leurs propositions avaient été acceptées, modifiées ou rejetées durant les délibérations du Cabinet. Ils ont déclaré que s'ils avaient répondu au DPB par intérim dans les délais requis, les informations auraient été incomplètes ou potentiellement inexactes, et ils se sont engagés à fournir tous les détails début décembre 2025.

Le comité a exprimé sa profonde préoccupation quant au fait qu'un agent indépendant du Parlement soit dans l'impossibilité d'obtenir des informations budgétaires essentielles auprès du gouvernement. Il presse donc le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de voir à ce que le Bureau du directeur parlementaire du budget obtienne en temps opportun les données qu'il demande pour permettre un examen parlementaire efficace.

## Agence du revenu du Canada

L'Agence du revenu du Canada (ARC) demande des crédits votés supplémentaires de 185,7 millions de dollars, dont 71,7 millions pour administrer des mesures supplémentaires de lutte contre l'évasion fiscale; 23,7 millions pour l'administration de la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises; et 1,3 million pour l'initiative de production automatisée des déclarations de revenus.

Les représentants de l'ARC ont dit au comité que les sommes demandées pour la lutte contre l'évasion fiscale serviront à mettre en œuvre les mesures annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne 2024. Les fonds permettront d'intensifier les efforts pour que les personnes qui ne produisent pas de déclarations de revenus, mais qui sont susceptibles de devoir payer des impôts, se conforment aux règles; de mener à bien les audits concernant les subventions d'urgence aux entreprises; et de renforcer la capacité de l'ARC à détecter les stratagèmes d'évitement fiscal, à

empêcher les remboursements indus et à examiner les réclamations à haut risque. Les représentants de l'ARC ont déclaré que ces mesures devraient permettre à l'Agence d'augmenter les recettes fédérales de 2,9 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Selon l'ARC, ce montant devrait comprendre la récupération de 232 millions de dollars des subventions d'urgence aux entreprises délivrées durant la pandémie de COVID-19, selon ce qu'indique une réponse de suivi au comité.

Les représentants de l'ARC ont indiqué que pour atteindre cet objectif, l'Agence se concentra sur les comportements à haut risque, notamment les personnes qui ne remplissent pas de déclarations de revenus, comme mentionné ci-dessus, les problèmes de conformité concernant les fiducies et les cas de fraude délibérée. L'Agence peut également mener des activités ciblées dans des secteurs à haut risque – comme l'immobilier – ou dans des domaines présentant des risques en matière de fiscalité internationale, dans le cadre d'un programme d'observation plus large.

Les représentants de l'ARC ont aussi été questionnés au sujet de la récupération des prestations d'urgence de la COVID-19 versée aux particuliers. En 2022, le BVG a indiqué que les paiements fédéraux pour les programmes de prestations liées à la COVID-19 visés par son audit s'élevaient à environ 110 milliards de dollars. Les représentants de l'ARC ont expliqué qu'un montant d'environ 14 milliards de dollars avait été identifié comme ayant été versé en trop et qu'à ce jour, le gouvernement a récupéré environ 3,2 milliards de dollars, laissant environ 11 milliards de dollars à récupérer. Bien que l'ARC poursuive ses efforts de récupération et dispose d'outils de recouvrement comme la compensation des remboursements d'impôt ou les paiements du crédit pour TPS, les représentants ont indiqué qu'une part considérable du montant restant est due par des personnes à très faible revenu, ce qui limite les possibilités de recouvrement. Sur la base des estimations actuelles, les experts de l'ARC s'attendent à récupérer environ 1,5 milliard de dollars du solde dû, laissant entendre qu'une part substantielle – potentiellement 9 milliards à 10 milliards de dollars – pourrait ne pas être récupérée au final.

Concernant l'examen complet des dépenses, les représentants de l'ARC ont expliqué qu'une partie des économies liées à la modernisation des activités du gouvernement sera réinvestie pour augmenter les recettes fédérales, l'objectif étant de générer environ 1,1 milliard de dollars par an une fois la mesure pleinement mise en œuvre. Ces économies proviendront de certains programmes auxquels le gouvernement a mis fin, comme ceux concernant la redevance sur les combustibles et la taxe sur les logements sous-utilisés, ce qui pourrait donner l'occasion de redéployer certains des employés affectés à ces programmes vers d'autres initiatives. En outre, les représentants de l'ARC ont dit que certaines économies seront réalisées grâce à l'amélioration de l'efficacité et à l'utilisation accrue de la technologie, notamment d'outils d'intelligence artificielle (IA), qui permettront aux employés d'effectuer plus

rapidement leurs tâches quotidiennes et de se concentrer davantage sur des tâches plus complexes.

Dans le cadre de son audit sur les centres de communication de l'ARC, le Bureau de la vérificatrice générale (BVG) du Canada a indiqué qu'« [e]ntre février et mai 2025, [il a] effectué 167 appels auprès d'agentes et agents de centres de communication dans le but de vérifier l'exactitude de leurs réponses à des questions générales [sur les impôts] », et il a constaté que « [l]eurs réponses aux questions liées à l'impôt des entreprises ou aux questions générales relatives aux prestations étaient exactes dans un peu plus de 54 % des cas, tandis que les réponses aux questions générales concernant l'impôt des particuliers n'étaient exactes que dans 17 % des cas ». Questionnés à ce sujet, les représentants de l'ARC ont déclaré que l'Agence accepte les conclusions et les recommandations du BVG. Ils ont précisé toutefois que le problème dont il est question dans l'audit concernait des demandes non propres à un compte, qui représentent environ 20 % de toutes les demandes. Même si le programme d'assurance qualité de l'ARC, qui couvre plus de 100 000 appels par an, fait généralement état d'une exactitude des réponses supérieure à 90 %, les représentants de l'Agence ont pris acte des préoccupations soulevées par l'audit et dit que l'ARC était en train de revoir son cadre d'évaluation et d'ajuster les programmes de formation et de mentorat en ce qui a trait à l'exactitude des réponses. Ils ont insisté sur le fait que la plupart des réponses fournies au téléphone étaient exactes et que l'Agence s'occupait de régler le problème dans le domaine particulier visé dans l'audit.

Dans le Budget de 2025, le gouvernement a annoncé son intention de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre à l'ARC de remplir les déclarations de revenus de certaines personnes à faible revenu afin de leur permettre de recevoir des prestations et des crédits versés par l'intermédiaire du système fiscal. Les représentants de l'ARC ont expliqué que cette initiative est en cours de préparation. Elle reposera en grande partie sur les informations que possède déjà l'ARC pour créer des formulaires de remboursement préremplis pour les personnes à faible revenu admissibles. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, l'ARC regardera où il manque des informations ou des données et déterminera comment obtenir les renseignements manquants.

Par ailleurs, les représentants de l'ARC ont informé le comité au sujet de l'initiative concernant la production présumée. La production présumée s'appliquera à un petit groupe de personnes connues de l'Agence et qui n'ont pas produit de déclarations de revenus depuis un à trois ans, mais qui pourraient avoir avantage à le faire. Pour ce groupe, l'ARC pourra produire une déclaration en leur nom sans leur consentement, sous réserve de paramètres stricts. Ce serait différent des déclarations de revenus préremplies, où les contribuables auraient la possibilité d'accepter ou de refuser la déclaration.

Le comité salue les efforts constants déployés par l'ARC pour simplifier les processus de déclarations de revenus, notamment les initiatives consistant à préremplir les déclarations ou concernant la production présumée de déclarations, et il invite l'Agence à continuer de prendre des mesures pour aider les personnes à faible revenu qui ne font pas de déclarations de revenus à bénéficier des prestations auxquelles elles ont droit. Le comité fait observer également qu'alors que l'ARC s'attend à une importante augmentation des recettes grâce au renforcement des activités de conformité et de lutte contre l'évasion fiscale, une plus grande transparence permettrait de mieux savoir comment les fonds supplémentaires destinés à ces initiatives devraient se traduire par une augmentation des recettes. En outre, le comité aimerait avoir des informations plus claires sur la manière dont les employés touchés par la suppression de certains programmes et par les économies visées dans le cadre de l'examen complet des dépenses seront redéployés pour travailler sur d'autres priorités au sein de l'Agence.

## Santé Canada

Santé Canada demande des crédits votés supplémentaires de 1,6 milliard de dollars pour le Régime canadien de soins dentaires (RCSD); 15,0 millions pour aider l'Ontario à fournir des services de soutien en santé mentale aux travailleurs de la santé de première ligne et aux premiers intervenants; et 3,0 millions pour la mise en œuvre de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.

Les représentants de Santé Canada ont expliqué que le montant de 1,6 milliard de dollars pour le RCSD est requis pour faire face à une demande plus élevée que prévu de soins dentaires couverts par le régime. Ils ont fait remarquer que ces fonds sont nécessaires pour assurer le maintien du programme, car de nombreux Canadiens et Canadiennes qui avaient reporté des soins dentaires pour des raisons financières cherchent maintenant à se faire soigner. Ils ont dit, par exemple, que de nombreuses personnes devenues admissibles au programme n'avaient pas consulté de professionnels de la santé bucco-dentaire depuis des années; résultat : le régime a couvert les coûts de beaucoup de plombages et de prothèses dentaires. Même si la demande devrait diminuer dans les années à venir, quand les besoins immédiats seront comblés, Santé Canada réaffecte les ressources des dernières années afin de s'assurer que le programme puisse répondre à la demande actuelle. Au 31 décembre 2025, on comptait 6,1 millions de demandeurs approuvés par le Régime canadien de soins dentaires pour l'année de prestations 2025-2026. De ce nombre, 2,8 millions de personnes ont reçu des soins au cours de l'année de prestations 2025-2026, et 3,7 millions ont reçu des soins depuis le lancement du régime.

Le DPB par intérim a expliqué que le gouvernement avait sous-estimé l'ampleur de la forte augmentation de la demande qui a suivi l'élargissement de l'admissibilité aux adultes âgés de 18 à 64 ans en 2025. Il a souligné le fait que tant son Bureau que

le gouvernement se sont basés sur des données obsolètes concernant les besoins en matière de soins dentaires, en partie parce que Statistique Canada a mis fin à son enquête sur les soins dentaires il y a 10 ans. La croissance démographique et les changements dans les niveaux d'immigration peuvent aussi avoir agi sur la demande, et on aura besoin de prévisions à jour. Le DPB par intérim a confirmé qu'il pourrait réviser son estimation initiale des coûts du RCSD pour 2023, de 10 milliards de dollars sur cinq ans, à mesure que de nouvelles données seront disponibles, compte tenu de la taille et des implications à long terme du RCSD.

Le DPB par intérim a ajouté que le programme avait été mis en place progressivement, en commençant par les personnes âgées et les enfants. En reconstituant les montants inscrits dans le Budget principal des dépenses, son Bureau a estimé que les autorisations initiales pour le RCSD s'élevaient à environ 3,1 à 3,2 milliards de dollars, auxquels le gouvernement demande maintenant d'ajouter 1,6 milliard de dollars supplémentaires dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), ce qui porte les dépenses prévues pour cet exercice à près de 4,8 milliards. Les représentants de Santé Canada ont indiqué que les coûts projetés du régime pour le présent exercice sont de 4,32 milliards de dollars et que les autorisations inutilisées pour cette année seraient reportées aux années à venir. Ils ont fait remarquer que les fonds requis pour le programme devraient être plus stables, au cours des prochaines années, et représenter environ 4,1 milliards de dollars par an d'ici 2030. Les représentants du SCT ont déclaré que, bien que les premières données indiquent que le régime est très sollicité, l'évaluation formelle du rapport valeur-coût prendra du temps.

Le comité a fait remarquer qu'au cours de l'exercice financier 2024-2025, les prestations du RCSD se sont élevées à 1,6 milliard de dollars, tandis que les coûts d'administration du régime étaient de 314 millions, ce qui représente environ 16 % des deux montants combinés. Les représentants de Santé Canada ont expliqué que le montant versé pour l'administration du RCSD est payé aux autres organismes participant à la mise en œuvre du programme, dont Service Canada, l'Agence du revenu du Canada et la Sun Life, qui est l'organisation privée responsable du traitement des demandes de règlement présentées dans le cadre du régime. Le DPB par intérim a indiqué que son analyse préliminaire laissait entendre que le ratio administratif était tombé à environ 7 %, cette année, mais a reconnu que c'était bien au-dessus des attentes, et que cela méritait qu'on fasse un examen plus approfondi. Dans une réponse de suivi au comité, Santé Canada a indiqué que le budget administratif du RCSD représente environ 8,5 % du budget des prestations du RCSD pour 2025-2026.

L'une des inquiétudes soulevées depuis l'annonce du RCSD était le risque qu'il pousse les employeurs à cesser d'offrir à leur personnel une couverture privée pour les soins dentaires. Les représentants de Santé Canada ont reconnu que si ce risque devait se concrétiser, les coûts du régime augmenteraient. Ils ont ajouté que les

employeurs sont tenus d'indiquer, sur les relevés T4 et T4A, s'ils offrent un régime de soins dentaires, ce qui permettra au ministère de suivre l'évolution de la situation.

Par ailleurs, les représentants de Santé Canada ont expliqué que les provinces et les territoires ont généralement leurs propres programmes de soins dentaires, même si leur portée et leurs critères d'admissibilité varient, spécialement pour les personnes âgées. Le RCSD est coordonné avec ces programmes publics, dans la mesure où le régime fédéral est considéré comme le premier payeur, et le régime provincial ou territorial, comme le deuxième payeur. Les représentants de Santé Canada ont indiqué toutefois que les ententes diffèrent selon les provinces et les territoires; au Québec, par exemple, le RCSD ne couvre pas les services qu'assure déjà le gouvernement provincial.

Le comité insiste sur l'importance de prévisions exactes et de rapports transparents, étant donné que le RCSD est rapidement en train de devenir l'un des plus grands programmes sociaux du gouvernement fédéral. Le comité encourage le ministère à surveiller de près l'évolution des coûts administratifs du RCSD et à en rendre compte, tout comme le risque que des employeurs, des provinces et des territoires cessent d'offrir une couverture pour les soins dentaires, ce qui aurait pour effet que faire grimper les coûts du RCSD.

## Ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale (MDN) demande des crédits votés supplémentaires de 1,1 milliard de dollars (excluant les transferts), dont 476,0 millions de dollars pour le Projet de capacité future en matière d'avions chasseurs; 294,5 millions pour un certain nombre d'investissements dans la défense déjà approuvés et financés au titre du Fonds d'investissement en immobilisations; et 215,1 millions pour le destroyer de la classe Fleuves et rivières.

Le comité a examiné la demande de financement du MDN pour le Projet de capacité future en matière d'avions chasseurs. Les représentants du ministère ont déclaré que ce financement correspond aux obligations de partenariat du Canada concernant le programme des F-35 et couvre les coûts relatifs à l'acquisition d'aéronefs, à l'armement, aux infrastructures, aux systèmes de formation et à d'autres composantes. Ils ont expliqué que même si le programme des F-35 fait actuellement l'objet d'un examen – conformément à la directive donnée par le premier ministre en mars 2025 visant à s'assurer qu'il reste le meilleur choix pour le Canada –, les travaux se poursuivent dans le cadre du protocole d'entente existant. La planification avance, et les premières livraisons d'avions devraient se faire en 2026, tout comme la formation des pilotes et la mise en place des infrastructures.

À la question de savoir si le financement demandé servira à acheter un nombre précis de chasseurs, les représentants du ministère ont répondu que les dépenses

actuelles portent sur l'ensemble des exigences du projet et pas sur un nombre déterminé d'appareils. Concernant les infrastructures, le MDN a confirmé que 294,5 millions de dollars avaient été alloués dans le cadre du programme des CF-35A pour les mises à niveau requises. Les représentants du ministère ont reconnu que la mise en place des infrastructures est en cours à Bagotville ainsi qu'à Cold Lake, et qu'il reste du travail à faire. Ils ont fait remarquer également que le programme inclut des mesures provisoires pour s'assurer que les capacités seront disponibles dès la livraison des premiers chasseurs.

D'après le récent audit du BVG concernant le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse, la construction des installations pour escadrons de chasse à Cold Lake et à Bagotville accuse un retard de plus de trois ans par rapport à ce qui était anticipé au départ. À l'origine, il était prévu que ces installations seraient prêtes pour recevoir le premier avion en 2028. Or, leur date d'achèvement a été repoussée à 2031, après que le ministère eut déterminé que des éléments importants de la conception devaient être revus, à la suite du choix de l'avion et de la détermination de nouvelles exigences par la Défense nationale et le bureau du Programme d'avions de combat interarmées.

Le comité a interrogé les représentants du ministère au sujet des récents engagements de dépenses du gouvernement en matière de défense. Dans le Budget de 2025, le gouvernement a annoncé 81,8 milliards de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de l'exercice 2025-2026, pour reconstituer et réarmer les Forces armées canadiennes (FAC) et pour y réinvestir. De ce montant, 9,2 milliards de dollars seront débloqués en 2025-2026. Les représentants du MDN ont indiqué que cette enveloppe inclut les fonds pour couvrir les importantes augmentations salariales accordées aux membres des FAC un peu plus tôt en 2025. Ils ont ajouté qu'elle permettra également de soutenir de nouvelles initiatives dans le cadre de la Stratégie industrielle de défense du Canada, ainsi que l'aide à l'Ukraine et d'autres engagements prévus dans le Budget de 2025. Ils ont déclaré en outre que ces investissements seraient aussi pris en compte dans le prochain rapport du Canada à l'OTAN, en décembre.

Le DPB par intérim a dit au comité que, d'après ses projections internes et les Perspectives économiques et financières de septembre, les dépenses du Canada en matière de défense pour l'exercice en cours devraient être très près de la cible de 2 % du PIB fixée par l'OTAN – avec peut-être une marge d'arrondi par rapport au seuil.

Le comité sait que le DPB par intérim cherche à obtenir des clarifications auprès du MDN sur la manière dont les 81,8 milliards de dollars annoncés dans le Budget de 2025 s'alignent sur la voie définie par le gouvernement pour respecter ses engagements envers l'OTAN – notamment l'atteinte de l'objectif de 2 % du PIB pour l'exercice actuel et l'objectif à plus long terme de 5 % d'ici 2035. Le DPB par intérim a indiqué qu'à ce stade, on ne sait pas exactement quelle part du nouveau

financement est supplémentaire et s'il existe une trajectoire claire pour atteindre l'objectif de 5 %, qui semble être en cours de définition.

Le comité invite le ministère de la Défense nationale à communiquer les informations demandées au Bureau du directeur parlementaire du budget, rapidement et de manière transparente, afin de faciliter la surveillance exercée par le Parlement et de soutenir les engagements internationaux du Canada en matière de défense.

## Services aux Autochtones Canada

Services aux Autochtones Canada (SAC) demande des crédits votés supplémentaires de 1,3 milliard de dollars (excluant les transferts), dont 705,9 millions de dollars pour la gestion des urgences tous risques dans les communautés des Premières Nations; 154,6 millions pour le Programme d'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations; et 87,9 millions pour les réformes du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Les représentants de SAC ont expliqué que le programme de gestion des urgences tous risques dans les communautés des Premières Nations permet de soutenir les interventions d'urgence et les efforts de rétablissement dans les réserves en remboursant les dépenses admissibles aux Premières Nations, aux provinces, aux territoires, aux municipalités ainsi qu'aux fournisseurs de services tiers. Ils ont ajouté que ce programme est à peu près équivalent au programme d'aide en cas de catastrophe hors réserve de Sécurité publique Canada, à une différence importante près : non seulement SAC finance les efforts d'intervention d'urgence, mais il investit également dans des projets de préparation aux situations d'urgence et d'atténuation des risques menés dans les collectivités des Premières Nations.

Les représentants du ministère ont fait observer que les catastrophes liées au climat sont de plus en plus fréquentes et graves, ce qui entraîne une augmentation de la demande de financement à tous les niveaux de la gestion des urgences. Chaque collectivité autochtone peut maintenant compter sur un partenariat direct avec SAC en cas d'urgence, de sorte qu'elle n'a plus besoin de passer par les provinces, comme c'était le cas avant 2009.

Le comité salue les récentes améliorations de résultats – par exemple, en 2024-2025, 100 % des personnes évacuées pour de courtes périodes sont rentrées chez elles dans les trois mois, contre 67 % l'année précédente. Il tient aussi à insister sur l'importance d'un soutien constant, d'interventions adaptées à la culture et de rapports transparents pour renforcer la résilience climatique dans les collectivités des Premières Nations.

Sur la question des passifs éventuels, le comité a interrogé le DPB par intérim au sujet de la transparence des déclarations fédérales. Ce dernier a affirmé que même

si les Comptes publics rendent compte de la variation annuelle nette, les parlementaires n'ont pas accès aux flux sous-jacents qui montreraient dans quelle mesure cette variation reflète les passifs nouvellement comptabilisés par rapport aux règlements ou aux obligations éteintes. Il a indiqué que son Bureau demandait ces informations au gouvernement depuis plusieurs années et que, malgré l'annonce faite par le gouvernement dans son Énoncé économique de l'automne 2024 de la création d'un groupe d'experts sur les passifs éventuels, peu de progrès ont été réalisés.

Le comité note que le Budget supplémentaire des dépenses (B) inclut une demande de 944 millions de dollars pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada concernant les revendications relatives aux avantages agricoles ainsi que le règlement relatif aux externats indiens fédéraux. Comme l'a souligné le DPB par intérim dans son rapport sur le *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2025-2026*, les revendications des Autochtones y sont pour beaucoup dans la provision pour passifs éventuels du gouvernement fédéral, avec 55 millions de dollars en passifs éventuels projetés en 2024-2025 (déduction faite des règlements conclus). Par conséquent, le comité s'attend à ce que les demandes de financement dans les budgets futurs soient liées à ces passifs éventuels. Le comité continuera de s'intéresser à cette question et de la suivre de près dans le cadre de sa fonction de surveillance constante des dépenses fédérales.

Concernant l'examen complet des dépenses, le comité s'est inquiété de savoir comme SAC ferait pour appliquer la réduction budgétaire demandée par le gouvernement, qui est de 494 millions de dollars par année, sans toucher aux services essentiels. Nombre de programmes de SAC – comme ceux concernant le Principe de Jordan et les services à l'enfance et à la famille – sont prévus par la loi ou basés sur les besoins, et ils bénéficient donc, dans les faits, d'un financement ouvert. Les représentants du ministère ont fait remarquer que l'objectif d'économies de 494 millions de dollars représente des coupures de 2 % pour SAC (alors que cela peut aller jusqu'à 15 % dans d'autres ministères), et ils ont affirmé qu'ils chercheraient à faire des économies grâce à des gains d'efficience en interne et à l'attrition de personnel, tout en minimisant les répercussions sur les programmes de première ligne.

Le comité attend de SAC qu'il réalise ces économies sans plafonner ou réduire les services essentiels, et insiste sur le fait que l'aide aux enfants et aux familles autochtones vulnérables doit être maintenue en dépit des pressions budgétaires.

Qui plus est, les membres du comité ont souligné l'importance de la transparence financière et de la reddition de comptes pour les Premières Nations, sachant que les dépenses totales de SAC dépassent les 20 milliards de dollars par année. Ils ont fait valoir que même si la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations* – adoptée en 2013 et suspendue en 2015 – n'est plus en vigueur, une décision

récente de la Cour fédérale<sup>4</sup> a néanmoins ordonné à SAC de communiquer les documents financiers d'une Première Nation à un membre d'une communauté. Les membres du comité ont posé la question de savoir si le gouvernement se conformerait à la décision du tribunal ou s'il ferait appel, et si SAC prendrait des mesures pour améliorer l'accès du public aux états financiers audités des Premières Nations. Les représentants de SAC ont répondu que les collectivités des Premières Nations doivent produire des états financiers audités pour leurs membres, et que le ministère les aide en créant une capacité locale d'établissement de rapports financiers.

Même si les représentants du ministère ne pouvaient pas se prononcer sur ce cas particulier, ils ont indiqué que les collectivités doivent rendre des comptes à leurs citoyens et publier ces rapports financiers, et que SAC les aidait à le faire, au besoin. Le comité a enjoint SAC à faciliter la transparence de manière proactive – par exemple, en recensant le nombre de collectivités qui rendent publics leurs états financiers – et à veiller au renforcement de la reddition de comptes envers les Canadiennes et Canadiens.

Le comité a demandé également si SAC était disposé à faire un sondage auprès des Premières Nations pour savoir quel pourcentage d'entre elles publient des états financiers annuels. Les représentants du ministère ont indiqué qu'ils accueillaient favorablement cette suggestion et qu'ils la soumettraient au ministère pour examen. Le comité fera un suivi sur cette question dans ses travaux futurs.

---

<sup>4</sup> *McCarthy v. Canada (Indigenous Services)*, 2025 FC 1843, Cour fédéral, 20 novembre 2025 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

# Annexe A – Témoins

## Le mardi 25 novembre 2025

Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim (Bureau du directeur parlementaire du budget)

Mark Mahabir, directeur général, Analyse budgétaire et des coûts, et avocat général (Bureau du directeur parlementaire du budget)

Govindadeva Bernier, directeur, Analyse budgétaire (Bureau du directeur parlementaire du budget)

Caroline Nicol, conseillère-analyste (Bureau du directeur parlementaire du budget)

Antoine Brunelle-Côté, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)

Karine Paré, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)

Andres Velez-Guerra, directeur exécutif, Division des résultats, Secteur de la gestion des dépenses (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)

Emilio Franco, directeur exécutif, Secteur de la gestion des investissements, Bureau du contrôleur général (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)

Blair Kennedy, directeur exécutif, Politiques comptables et rapports (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)

Annie Boyer, secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)

Vidya ShankarNarayan, sous-ministre adjointe principale, Personnes et culture, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)

## Le mercredi 26 novembre 2025

Hugo Pagé, administrateur supérieur des affaires financières et sous-commissaire, Direction générale des finances et de l'administration (Agence du revenu du Canada)

Melanie Serjak, sous-commissaire, Direction générale de cotisation, de prestation et de service (Agence du revenu du Canada)

Jocelyne Voisin, sous-ministre adjointe principale, Direction générale des politiques de santé (Santé Canada)

Ryan Higgs, sous-ministre adjoint par intérim et dirigeant principal des finances (Santé Canada)

Kendal Weber, sous-ministre adjointe, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis (Santé Canada)

Lynne René de Cotret, sous-ministre adjointe, Direction générale de la santé buccodentaire (Santé Canada)

Jonathan Moor, sous-ministre adjoint (Finances) et dirigeant principal des finances (Ministère de la Défense nationale)

Heather Sheehy, sous-ministre adjointe (Matériels) (Ministère de la Défense nationale)

Richard Goodyear, dirigeant principal des finances (Services aux Autochtones Canada)

Candice St-Aubin, sous-ministre adjointe principale, Santé et services sociaux (Services aux Autochtones Canada)

Karen Campbell, directrice générale, Enfants, familles et apprentissage (Services aux Autochtones Canada)

Simon Joubarne, directeur, Développement régional (Services aux Autochtones Canada)

## Annexe B – Mémoires

Le comité a reçu les mémoires suivants durant son étude :

Information de suivi du Bureau du directeur parlementaire du budget

Information de suivi du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Information de suivi de l'Agence du revenu du Canada

Information de suivi de Santé Canada

Information de suivi de Santé Canada



[sencanada.ca](https://sencanada.ca)

